



Appartement mis en gestion : qui gère les litiges ?

Par **LuluBulle**, le **25/07/2008** à **10:12**

Bonjour,
Je possède un appartement que j'ai mis en gestion. Or, une association de consommateurs vient de me saisir par lettre recommandée car mon locataire créerait des "troubles et nuisances" : il fumerait sur le balcon et y parlerait fort...
On me demande d'intervenir auprès de lui afin que ses agissements cessent, la santé des résidents étant en cause (le tabac générerait).
Question : dois-je répondre ? Le cabinet de gestion immobilière ne devrait-il pas le faire à ma place ?
Merci de me répondre